

Réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2019

Points à l'ordre du jour :

Achats de terrains, chemins ruraux, parking et city-stade, demandes de subventions DETR 2019 : voirie et isolation de l'école, électricité maison Delhostal, autorisation d'engagement des dépenses d'investissement, intercommunalité : CLECT, eau et assainissement, éclairage public, questions diverses

Délibérations votées par le Conseil Municipal

▪ Achat / vente de terrains

Dans le cadre de l'aménagement du parking et du chemin piétonnier derrière la salle polyvalente, des achats de terrains aux propriétaires riverains étaient nécessaires :

- M. MOMBOISSE : en cours de régularisation au cadastre, vente à venir
- M. VALET : suite à un rendez-vous avec le Maire, ce dernier a donné son accord pour vendre une bande de terrain le long du chemin. Cat achat sera inscrit au BP 2019.
- M. COURCHINOUX : entente amiable pour un échange de terrain
- M. et Mme DELFOUR : régularisation cadastrale nécessaire avec cession de 2m² et achat par la commune de 83m² de terrain.

Terrain du champ des Torgues : une légère modification de bornage a été réalisée à la demande de M. Joulia - vente à venir.

La voirie du lotissement du Champ des Torgues sera intégrée au domaine public.

Monsieur le Maire a été sollicité par M. GRIEK, propriétaire du moulin de Rouanet qui souhaiterait créer une véranda attenante à la maison mais qui empiéterait sur la voie communale. Un rdv avec un géomètre aura lieu sur place prochainement : la voirie n'est pas matérialisée à cet endroit, pas entretenue par la commune et très peu fréquentée ; par ailleurs, en raison de la largeur de la voie communale à l'endroit du projet, il semblerait possible de la rétrécir, rendant ainsi possible le projet de véranda.

▪ Demandes de subvention - DETR 2019 :

Les dossiers de demande de Dotation pour l'Équipement des Territoires Ruraux pour 2019 doivent être transmis en Préfecture pour le 18 janvier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne a été plébiscitée par Madame le Préfet afin de porter une expérimentation au titre du Plan gouvernemental de Rénovation Énergétiques des Bâtiments (PREB) et en particulier des bâtiments communaux.

Ainsi, les communes concernées ont la possibilité de faire 2 demandes de subvention au titre de la DTER 2019 (contre une habituellement), dont une spécifique au PREB.

Après étude, l'école est le bâtiment communal le plus utilisé ; après les travaux de mise en accessibilité, d'extension et de changement de la chaudière, il est proposé de solliciter une subvention la plus élevée possible pour réaliser des travaux d'isolation dont le montant est chiffré à 314 185,60€ (changement des huisseries, VMC double flux, isolation extérieure ou intérieure avec réfection des classes).

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de déposer un second dossier de demande de DETR pour des travaux de voirie rue Rose Muscade ; les travaux de construction des nouvelles maisons sont terminés, il conviendrait d'aménager cette voie et faciliter l'accès au cimetière.

Accord du conseil pour solliciter ces 2 subventions.

▪ **Demandes de subvention - DSIL 2019 :**

Dans le cadre du projet d'isolation de l'école et parallèlement à la demande de DETR, Monsieur le Maire propose de déposer à la Préfecture une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Accord du conseil municipal.

▪ **Demandes de subvention - Fonds Cantal Solidaire 2019 - 2021 :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 afin de financer une partie des travaux d'isolation de l'école. Ceci permettrait ainsi, avec les subventions de l'Etat, d'espérer un financement à 80% du projet.

Accord du conseil municipal.

▪ **Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement**

Accord du Conseil pour autoriser M. le Maire à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et les dépenses d'investissement dans la limite 140 075,50 € (soit 25 % du montant des dépenses d'investissement de l'année 2018) avant le vote du Budget Primitif.

▪ **Compétence Eau et Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle les différentes évolutions concernant le transfert de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités ; ce dernier est désormais obligatoire mais il peut être différé à 2026 si au moins 25% des communes membres, représentant au moins 20% de la population, vote le report avant le 1^{er} juillet.

Ce transfert permettrait :

- une meilleure capacité de mise en œuvre d'une stratégie de gestion du patrimoine.
- l'accès à des solutions techniques perfectionnées : traitement de l'eau, outils numériques et innovants de gestion des services etc...
- une montée en compétence des agents du service de l'eau et assainissement
- des moyens financiers mis en œuvre permettant de constituer un plan prévisionnel d'investissement

Accord du Conseil pour le transfert de la compétence AEP, dans les meilleurs délais et sans attendre l'échéance de 2026.

Questions diverses

▪ Intercommunalité

- C.L.E.C.T. : la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a pour rôle d'assurer une neutralité financière entre l'intercommunalité et les communes membres : la taxe professionnelle est perçue par la communauté de communes, en contrepartie elle reverse une allocation compensatrice à chaque commune au prorata de la taxe professionnelle qu'elle percevait auparavant.

La CLECT évalue le coût des transferts de compétences afin d'adapter l'allocation compensatrice. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2019, 2 nouvelles charges sont transférées à la Châtaigneraie Cantalienne : le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le service d'instruction du droit des sols, pour un montant total, pour la commune de Prunet, de 18.366€.

La commune de Prunet percevait jusqu'au 31 décembre 2018 une allocation compensatrice de 9.565€, à compter de janvier 2019 et du fait de ces transferts, l'allocation sera négative (-8 801€).

Par ailleurs, il est précisé que la gestion des aires de camping-cars est transférée aux communes au 1^{er} janvier 2019 ; cette compétence ne fait pas l'objet de compensation financière.

- Eclairage public : la communauté de communes a pris en charge le remplacement des lampes de + de 100watts dans le cadre de la rénovation énergétique ; l'économie réalisée en 2018 par la commune s'élève à 2.500€.

▪ Maison Delhostal

Il convient d'effectuer différents travaux en vue d'une éventuelle location de cette maison dont la mise aux normes électriques et l'isolation des combles.

Un devis a été reçu pour la réfection de l'électricité. Accord du Conseil.

▪ Parking et terrain multisports

Le parking derrière la salle polyvalente est finalisé.

L'installation du city-stade est en cours, la pose du gazon synthétique aura lieu au printemps ; son utilisation au public sera possible dès le 20 janvier.

▪ Commission de contrôle des listes électorales

3 personnes ont été désignées par arrêté préfectoral afin de constituer la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales :

- BOMBAL Raymonde - déléguée de l'administration
- DESTAING Louis - conseiller municipal
- LALAURIE Michèle - déléguée du Tribunal de Grande Instance

- Chemins ruraux

La commission devra se réunir prochainement afin de finaliser la procédure : contact avec les propriétaires, enquête publique...

- Cantine

Un questionnaire a été distribué aux parents d'élèves afin de connaître leur avis sur une augmentation éventuelle du coût des repas que pourrait engendrer le recours à plus de produits locaux.

Après réflexion, la mairie ne souhaite pas, dans l'immédiat, appliquer cette augmentation, plutôt conséquente pour les familles avec plusieurs enfants. Toutefois, elle souhaite que plus de transparence soit apportée par Madame Croucher sur les produits qu'elle utilise actuellement et qu'un suivi régulier soit mis en place.